



PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

(En annexe : le CFU 2025)

Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le résultat de clôture qui ressort du CFU 2025 du Syndicat est un **excédent de clôture** de 3 576 314,19 € issu des balances suivantes :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	19 080 605,63 €	1 787 578,58 €
Dépenses	16 760 669,43 €	531 200,59 €
Solde de l'exercice 2025	2 319 936,20 €	1 256 377,99 €

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2025	TOTAL CFU 2025	Dont part SSG	Dont part EPCI
011	Charges à caractère général	22 283 794,86	15 542 949,98	335 141,60	15 207 808,38
012	Charges de personnel	907 400,00	739 900,86	739 900,86	0,00
65	Autres charges de gestion courante	225 600,00	91 123,63	91 123,63	0,00
66	Charges financières	4 351,74	3 351,74	3 351,74	0,00
67	Charges spécifiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	95 765,00	95 764,64	95 764,64	0,00
023	Virement à la section d'investissement	220 400,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	325 000,00	287 578,58	287 578,58	0,00
	TOTAL	24 112 311,60	16 760 669,43	1 552 861,05	15 207 808,38

Les principales dépenses de fonctionnement sont inscrites **chapitre 011- article 611** pour **8 653 528 €** et concernent le traitement des déchets qui se répartit principalement entre :

- ↳ **L'incinération (refus de tri inclus) : 2 306 533 €** pour 88 013 tonnes traitées soit une baisse de 63 % du coût de l'incinération par rapport à 2024 avec une baisse des tonnages de plus de 3 % . Baisse liée au nouveau contrat de concession passé avec VEOLIA.
- ↳ **Le tri : 2 169 282 € pour 18 794 tonnes entrantes : + 5,4 %** par rapport à 2024
- ↳ **Le traitement et le transport des déchets verts : 1 213 001 € (- 1 %** par rapport à 2024)
- ↳ **L'enfouissement : 1 682 212 €** pour 7 644 tonnes (+ 105% par rapport à 2024 avec une augmentation de la TGAP qui est passée de 59 € à 67€ la tonne).
- ↳ **Le bois : 581 549 €** pour 6 441 tonnes traitées (- 26 % par rapport à 2024 liée à une baisse des tonnages conséquence du déploiement de la filière PMCB).
- ↳ **Les gravats : 443 829 € pour** 15 636 tonnes traitées (+0,5 % par rapport à 2024 en raison de la hausse des prix alors que les tonnages ont baissé de près de 47 %)
- ↳ **Le plâtre : 0 €** pour 2 249 tonnes traitées **matériau pris en charge par la filière PMCB.**

Globalement les dépenses de cet article ont diminué de 24,7 % par rapport à 2024.

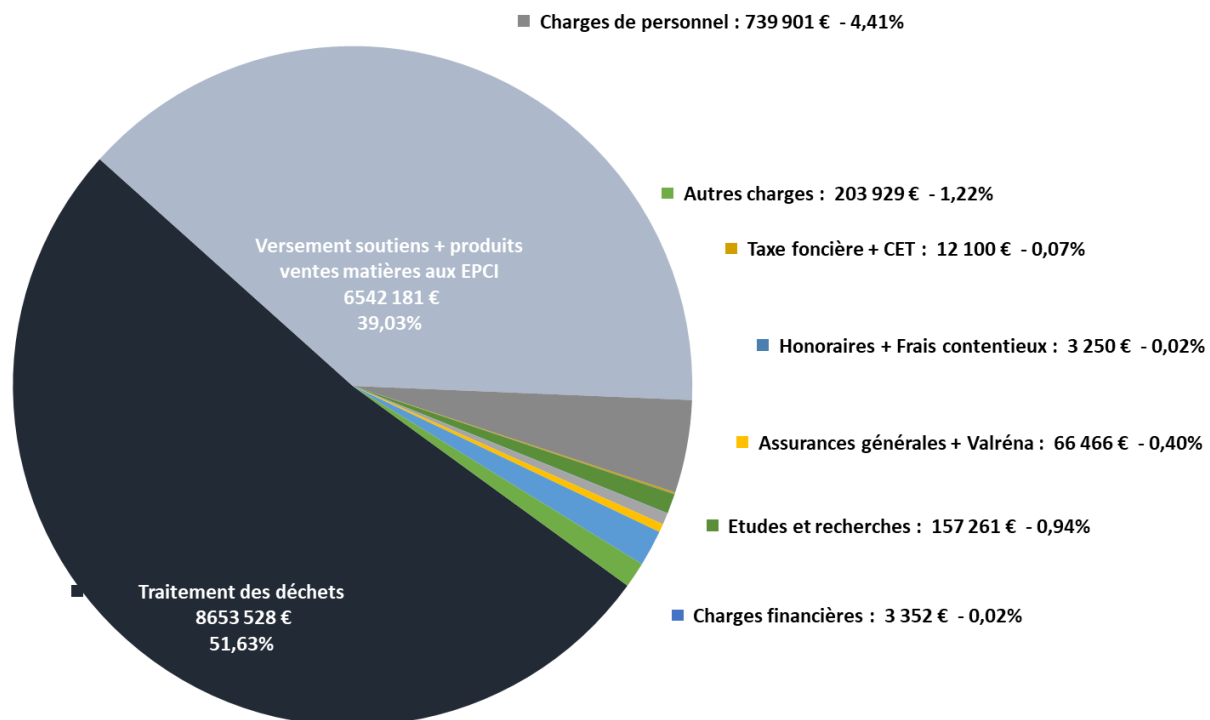
- ↳ **Les Primes d'assurances** (chapitre 011- article 6161) s'élèvent à 66 466 € (- 2 % par rapport à 2024)
- ↳ **Les études** (chap.011- article 617) pour 157 261 € correspondent aux frais d'AMO pour le suivi de l'UVE et la consultation pour l'exploitation du centre de tri.
- ↳ **Le reversement des subventions et produits des ventes aux collectivités adhérentes** (chapitre 011 - article 62878) s'élève à **6 542 181 €**. Correspondent aux reversements faits aux EPCI : *la revente matières et les soutiens CITEO 2024.*

Le chapitre 011 d'un montant de **15 542 950 €** est en baisse de plus de **11% par rapport à 2024.**

- ↳ **Les Charges de personnel** (chapitre 012) s'élèvent à 739 901 €. Les frais de personnel reste stable +1 % par rapport à 2024
- ↳ **Les Charges de gestion courante** (chapitre 65) s'élèvent à 91 124 €.
- ↳ **Les Charges financières** (chapitre 66) s'élèvent à 3 352 €
- ↳ **Les opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)** s'élèvent à 287 579 € et concernent les dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement (16 760 669,43 €) enregistrent une nouvelle baisse de plus de 10 % par rapport à 2024.

Répartition des principales Dépenses de Fonctionnement : 16 760 669,43 €



1.2 LES RECETTES

Chapitre	Libellé	Prévues BP 2025	Réalisées	Recettes SSG	Part EPCI
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 171 277,66	12 125 520,17	6 046,08	12 119 474,09
74	Dotations et participations	5 594 501,00	6 829 361,18	1 920 501,00	4 908 860,18
75	Autres produits de gestion courante	28 940,00	125 724,28	125 724,28	0,00
77	Produits spécifiques	10 000,00	0	0	0,00
TOTAL		18 804 718,66	19 080 605,63	2 052 271,36	17 028 334,27

Les recettes proviennent essentiellement de quatre sources :

📌 **La vente de matériaux** (chapitre 70 – article 7078) issus du tri et des déchetteries qui sont revendus en vue de leur recyclage.

Cette recette s'est élevée à **2 626 239,77 €**, en diminution de 4,6 % par rapport à 2024 liée à la baisse des cours de revente des matières premières.

📌 **La refacturation des prestations de transport et traitement des déchets** (chapitre 70 – article 70878) aux adhérents s'élève à **9 493 234,32 €**.

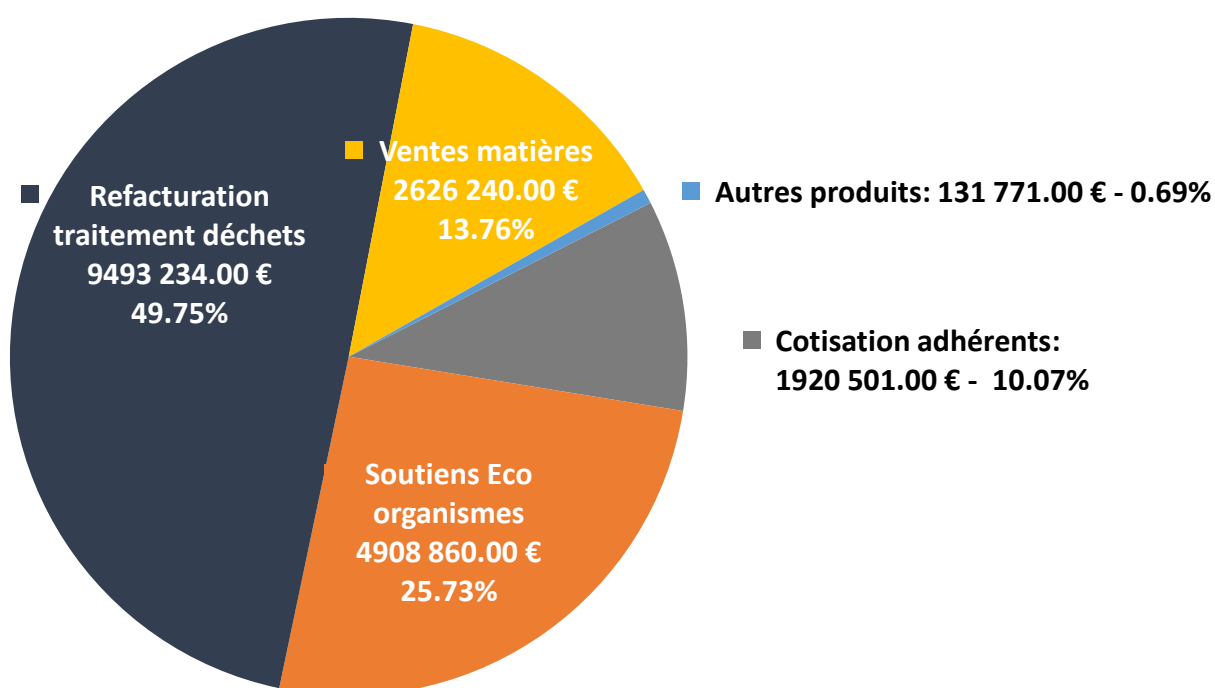
En baisse de 23,37 % par rapport à 2024.

📌 **La contribution** (chapitre 74 – article 74751) versée par les collectivités adhérentes s'est élevée à **1 920 501 €**. Augmentation de 4,5 % par rapport à 2024 en lien avec la comptabilisation sur une année entière de la population des 4 communes de Nîmes Métropole qui ont adhéré au syndicat, le montant de la cotisation étant identique depuis 2016 (5,70€/habitant HT).

📌 **Les subventions** (chapitre 74 – article 7478) perçues par les Eco-organismes dont le principal est CITEO, se sont élevées à 4 908 860 €, en augmentation de 25,33 % par rapport à 2024.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 11,53 % par rapport à 2024.

Répartition des principales Recettes de Fonctionnement : 19 080 606 €



2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 LES DEPENSES

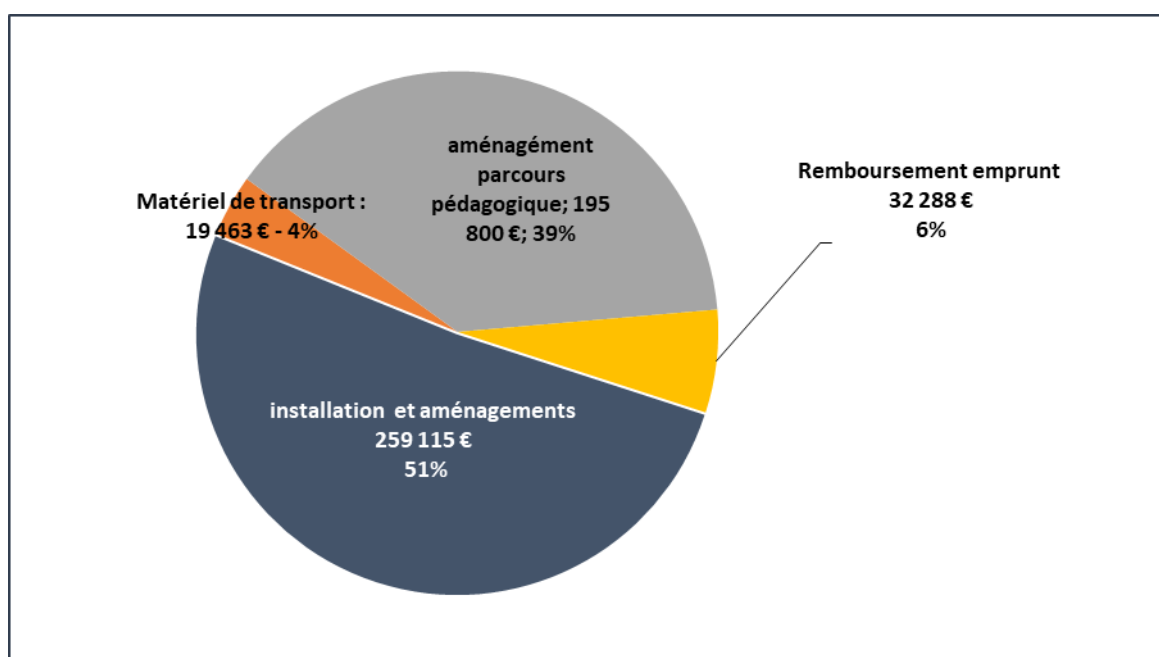
Chapitre	Libellé	Prévues	Réalisées	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	32 288,31	32 288,31	0,00
20	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 347 038,78	498 912,28	0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		0,00	0,00
TOTAL		2 379 327,09	531 200,59	0,00

Les principales dépenses d'investissement sont :

- ↪ **Le remboursement d'emprunt** (chapitre 16 - article 1641) pour 32 288 €.
- ↪ **Le remplacement de centrale de traitement d'air des cabines du centre de tri et de la presse à paquets** (Chapitre 21) pour 259 115 €
- ↪ **La réalisation du nouveau parcours pédagogique du centre de tri** (Chapitre 21) pour 195 800 €

Les dépenses d'investissement sont en baisse de près de 49 % par rapport à 2024.

Répartition Dépenses d'investissement : 531 200,59 €



2.2 LES RECETTES

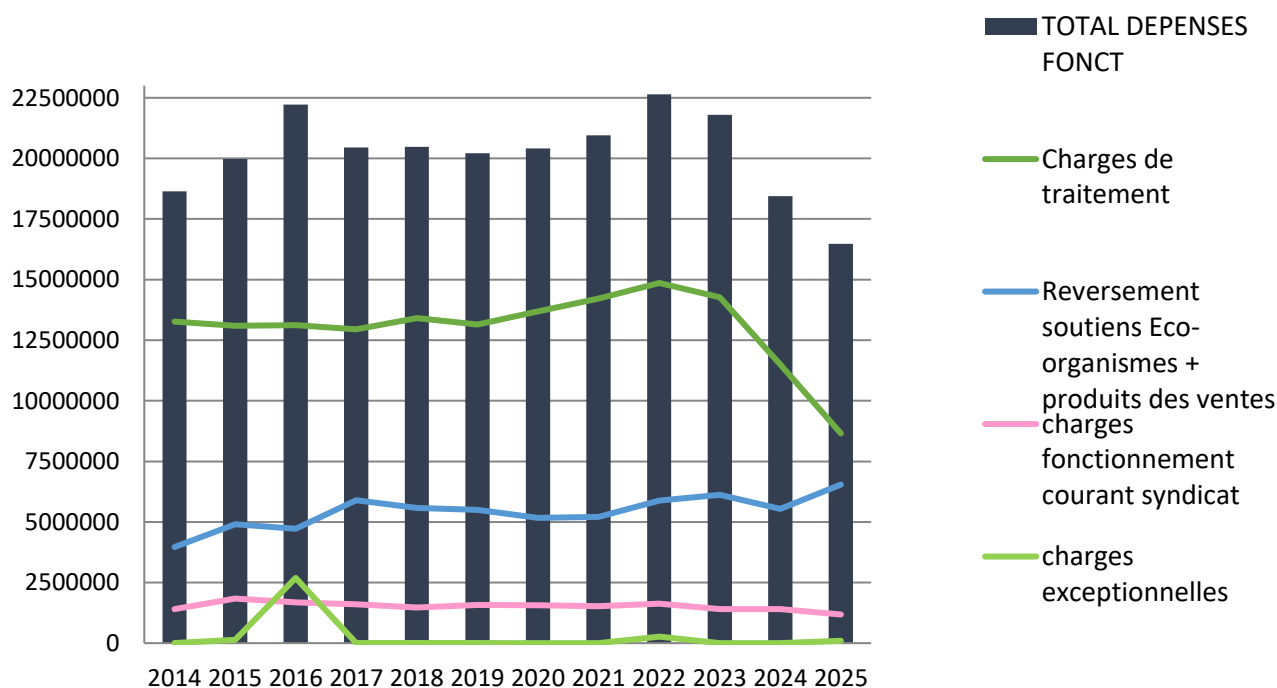
Chapitre	Libellé	Prévues	Réalisées
001	Résultat antérieur reporté	333 927,09	0,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	1 500 000,00	1 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	220 400,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	325 000,00	287 578,58
TOTAL		2 379 327,09	1 787 578,58

Le total des recettes d'investissement de l'exercice s'élève à **1 787 578,58 €** et, concerne :

- ↳ Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10 – article 1068) : 1 500 000 €
- ↳ Des opérations d'ordre (chapitre 040) : Les amortissements : 287 579 €

Les recettes d'investissement ont augmenté de 41,9 % par rapport à 2024

3/ EVOLUTION DES CHARGES REELLES DU SITOM (sur 12 ans)



4/ RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat global de clôture avec reprise des résultats antérieurs s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		DEPENSES	RECETTES
Reports de l'exercice n-1	Section fonctionnement (002)		5 307 592,94 €
	Section investissement (001)		333 927,09 €
Résultats de l'exercice	Section fonctionnement		2 319 936,20 €
	Section investissement		1 256 377,99 €
Résultats de clôture cumulés	Section fonctionnement		7 627 529,14 €
	Section investissement		1 590 305,08 €
Résultat de clôture toutes sections confondues			9 217 834,22 €

Il est rappelé que sur l'excédent de fonctionnement de 7 627 529,14 €, doivent être reversés aux EPCI :

- 2 791 266 € pour la revente matières 2025
 - 2 861 900 € d'acomptes des soutiens CITEO 2025
- soit 5 653 166 €**

Et 1 500 000 € seront affectés à la section d'investissement pour financer les investissements à réaliser sur le centre de tri (réduction du montant de l'emprunt)

Après déduction de ces reversements et du financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement propre au Sitom est de 474 363 €.